
Date

Direction du service des ressources humaines
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue St-Louis
Montmagny (Québec) G5V 4N3

Objet : Demande de compensation pour dépassement du maximum d'élèves par groupe

Madame, Monsieur,

Conformément à la clause 8-8.01 de la convention collective, la présente constitue une demande de compensation pour dépassement du maximum d'élèves par groupe.

Le dépassement se décrit de la façon suivante (durée, groupe, nombre d'élèves) :

J'aimerais recevoir une copie du calcul effectué pour déterminer le montant de la compensation qui s'applique à ce dépassement.

Comptant sur votre habituelle collaboration, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Nom (lettres moulées)

c.c. : S.E.C.S.